



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 28 septembre 2016]

Date de la convocation
22 septembre 2016
Date d'affichage
22 septembre 2016

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 27
Procurations : 4
Votants : 31

Présents : Patrice GAUSSERAND, *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Dominique BOYER, Pierre TRANIER, Alain SORIANO, Christophe CAUSSE, Dominique HIRISSOU, Chantal TICHIT, *Maires Adjoints*

Lahcene BAAZIZ, Martine VIOLETTE, Pierre COURJAUULT-RADE, Marie-Claire DEGUILHEM, Françoise BONNET, Thierry BODDI, Christian PERO, David AMALRIC, Christelle HARDY, Christelle BIROT, Magali CAMALET, Stéphanie NELATON, Michèle RIEUX, Chantal CAUSSE, Alain HORTUS, Jean BATAILLOU, Marie-Françoise BONELLO, Marie-Christine BOUTONNET *Conseillers*

Absents et représentés : Monique GUILLE, Bernard BARTHE, Eric PILUDU, Aurélie TREILHOU,

Absents : Philippe PILLEUX, Thomas DOMENECH

N°123 / 2016

Secrétaire de séance : Dominique BOYER

OBJET DE DELIBERATION : Lancement d'une enquête publique en vue du déclassement d'une parcelle sise n°1 rue de la Lauze à Gaillac.

La commune envisage de procéder à l'enquête publique nécessaire au déclassement d'une parcelle sise n° 1 rue de la Lauze, en vue d'une cession à Monsieur et Madame KULENOVIC Cyril, ou par substitution à toute autre société agissant pour le compte de Monsieur et Madame KULENOVIC Cyril.

En effet, suite aux travaux importants réalisés par Monsieur et Madame KULENOVIC sur le bâtiment sis BS n° 467 de la même adresse, des travaux de renforcement de la voie d'accès à cet immeuble ont été nécessaires pour risque d'affaissement. Ces derniers ayant été autorisés, M.et Mme KULENOVIC souhaitent maintenant pouvoir profiter de cet accès à la partie haute de leur propriété.

Précédemment une enquête publique pour la rétrocession d'une partie de la venelle sise juste au- dessus avait été réalisée et le principe validé par le Conseil municipal. La demande de Monsieur et Madame KULENOVIC s'inscrit donc dans la continuité du dossier.

Un commissaire enquêteur sera désigné par le Tribunal administratif de Toulouse afin de procéder à l'enquête publique concernant ce déclassement. Tous les frais relatifs à cette enquête seront à la charge des demandeurs.

[Plan annexé.](#)

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le lancement de l'enquête publique concernant l'opération précitée, et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes

VOTE : à l'unanimité des membres présents

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le lancement de l'enquête publique concernant l'opération précitée,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Gaillac, le 29 septembre 2016

Le maire
Patrice GAUSSERAND

- Transmis au représentant de l'Etat le :

- Publié le :

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20160928-123-2016-DE
Date de télétransmission : 30/09/2016
Date de réception préfecture : 30/09/2016